

# DÉLIBÉRATIONS

Commune de Ginals

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Le 28 mai 2024, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 22 mai 2024

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1<sup>er</sup> adjoint ; Jean COUTANCIER, 2<sup>eme</sup> adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Pouvoir : Mme Michèle GAUNE, excusée, a donné pouvoir à Mme Brigitte COUTANCIER.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h17.  
M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2024
- Délibération sur le montant des loyers à attribuer aux logements communaux après les travaux majeurs réalisés.
- Délibération sur l'adhésion au groupement d'achat des marchés d'électricité du SDE
- Subventions aux associations
- Points sur l'avancement des travaux des logements communaux
- Organisation et planning de la journée du 9 juin – élections européennes
- Bulletin de juin 2024
- Date et organisation de la rencontre avec les habitants – inauguration logements
- Divers

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour, Mme le Maire demande au Conseil l'autorisation de le compléter en l'autorisant à valider les avenants des travaux des logements communaux. Cet ajout à l'ordre du jour est autorisé à l'unanimité.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2024

Le compte rendu du conseil du 4 avril est adopté sans remarque.

### Délibération sur le montant des loyers à attribuer aux logements communaux après les travaux majeurs réalisés

Mme le Maire expose que les locaux communaux de Pech Mouni ont été entièrement restructurés et rénovés. En conséquence, elle propose de fixer les loyers à un niveau correspondant à la nouvelle qualité des locaux.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer ainsi les loyers :

- Appartement N°1 – 91,5 m<sup>2</sup> : 540€/mois
- Appartement N°2 – 116,2 m<sup>2</sup> : 600€/mois

Le Conseil autorise Mme le Maire à augmenter le loyer de ces logements et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document lié à la présente.

### **Autorisation de la validation des avenants sur travaux des logements communaux**

Mme le Maire présente le relevé intermédiaire et la justification des avenants sur travaux des logements de Puech Mouni pour un montant total de 16 693,93€ ( TTC).  
A l'unanimité , le Conseil autorise Mme le Maire à valider ces avenants.

### **Délibération sur l'adhésion au groupement d'achat des marchés d'électricité du SDE**

Mme le Maire présente au Conseil le projet d'adhésion de la commune à un groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET ( Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur et dont le Syndicat Département d'Energie du Tarn et Garonne ( SDE 82) est membre pilote.  
Elle souligne l'intérêt de la commune à adhérer à ce groupement tant sur le plan de la gestion de ces sujets que sur le plan financier.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune au groupement de commande , approuve la convention constitutive de ce groupement, autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune de Ginals.

### **Subventions aux associations**

Le Conseil attribue les subventions suivantes . Les personnes intéressées ne participent pas aux débats.

- Comité des fêtes de Ginals : 500€ ( MC ne vote pas)
- Association de Chasse de Ginals : 400€ ( MC ne vote pas)
- ADMR : 500€
- M.E. JOLLY : 2800€ ( JLC ne vote pas)

### **Points sur l'avancement des travaux des logements communaux**

La réception des travaux est prévue le mercredi 12 juin.

### **Organisation et planning de la journée du 9 juin – élections européennes**

Le planning des présences pour la tenue du bureau de vote est établi.

### **Bulletin de juin 2024**

La finalisation du bulletin est en cours. Sa distribution est prévue le 4 juin.

### **Date et organisation de la rencontre avec les habitants – inauguration logements**

L'inauguration des locaux communaux de Pech Mouni aura lieu lors de la rencontre habituelle avec les habitants. Les représentants des institutions qui ont participé au financement des travaux seront invités. Les dates possibles pour cette inauguration sont le 29 juin et le 6 juillet. Le choix sera confirmé très rapidement.

### **Divers**

Sans s'impliquer dans la réfection des chemins ruraux, la commune fournira aux riverains la matière nécessaire à un entretien sommaire des chemins d'Estripeau et du Pech Blanc.

La séance est levée à 20h27.